

Quel doit être le rôle des troupes canadiennes en Europe?

C'est l'une des questions les plus importantes que le Comité doit examiner. Toutefois, il n'a pas recueilli assez de témoignages pour se former une opinion. La seule suggestion concrète qui a été formulée en vue de modifier le rôle des forces canadiennes a été de remplacer nos forces présentement en Europe par une force aérotransportable dotée d'armes classiques. Le Comité ne connaît pas assez l'utilisation qu'on fera de cette force et n'a pas, non plus, recueilli les témoignages d'experts quant aux autres rôles que le Canada pourrait jouer. Il continuera d'étudier cette question dans son ensemble en vue de faire des recommandations précises dans un rapport subséquent.

PARTIE III

Après avoir étudié les observations qui lui ont été présentées, le Comité formule les recommandations suivantes, qui résultent de son étude des divers arguments exposés dans la Partie II.

1. Le Canada devrait continuer à jouer un rôle efficace dans le maintien de la paix en faisant partie de l'OTAN.

2. Le Canada devrait continuer à maintenir des Forces en Europe comme contribution aux accords collectifs de défense de l'OTAN.

3. Le Canada devrait, au besoin, continuer à jouer ses rôles actuels en Europe jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de remplacer le gros de l'équipement de la division aérienne et la brigade mécanisée.

4. A l'avenir, les rôles militaires à longue portée des Forces canadiennes affectées à l'OTAN devront être examinés promptement et périodiquement par le gouvernement et par le Comité, en tenant compte

a) qu'il est souhaitable que nos Forces affectées à l'OTAN soient aussi compatibles que possible avec nos autres Forces;

b) que les décisions relatives aux rôles des Forces canadiennes soient prises assez tôt pour permettre d'entamer des négociations avec nos alliés et, s'il y a lieu, de faire l'acquisition de nouvel équipement et le recyclage des Forces.

5. Par l'intermédiaire de l'OTAN, le Canada devrait, par son influence, chercher à provoquer une détente en Europe et, tout en y assurant la sécurité, négocier une réduction équilibrée des Forces, comme le recommande le Rapport Harmel.

Jusqu'à présent, le Comité n'a pas recueilli, en ce qui a trait aux Forces maritimes du Canada destinées à l'OTAN, suffisamment de témoignages pour lui permettre d'inclure dans le présent rapport des recommandations à ce sujet. Il étudiera la question lors de l'examen qu'il fournit sur la politique de défense.

Le Comité a recueilli des témoignages au Canada et des renseignements en Europe en ce qui a trait aux forces de maintien de la paix des Nations Unies, à la protection civile et au désarmement. Il a toutefois décidé de faire ses recommandations sur les sujets précités dans un rapport subséquent.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages se rapportant à l'ordre de renvoi du 16 janvier 1969 (fascicules n^{os} 19 à 35) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 55 aux Journaux)